

Cruseilles, le 25 mars 2019

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2019

Le 19 février 2019 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 16 janvier 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, président.

§§§

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Michel de REYDET, M. Georges Noël NICOLAS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex

Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, M. Catherine CHALLANDE, M. Frank GIBONI, M. Louis JACQUEMOUD, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD, M. Bernard DESBIOLLES

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune de Saint-Blaise

M. André VESIN

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

- Mme Dorine PEREZ, Mme Emilie MIGUET, commune de Cruseilles

Absents :

M. François RICHER, Commune de Copponex
M. Jean-François VERNON, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 25

&&&

M. le Président remercie M. Alain Seux, Responsable @-projets du groupe ECOFINANCE, de sa présentation de la mission d'optimisation des bases fiscales, dont le support est annexé au compte rendu et souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

Avant de commencer la séance, M. le Président propose aux membres du conseil communautaire de se recueillir suite aux actes d'antisémitisme touchant notre pays, déplorant également les nombreuses incivilités.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Daniel BOUCHET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 à approbation.

M. le Président excuse M. le Sous-Préfet, excuse Mme Christine Megevand, M. Pierre Gal, et remercie M. Julian Martinez de sa présence et la presse.

Délibérations

Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

1. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle aux membres que le Conseil Départemental et l'Etat ont engagé la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2019-2024.

Ce schéma impose à la CCPC des obligations identiques au précédent (8 places en terrain familial, l'accueil des grands passages tous les 5 ans, si un terrain de 3 ha n'est pas trouvé sur le territoire du SIGETA pour l'accueil permanent des grands passages).

FINANCES

2. CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « ALLONZIER LA CAILLE-CENTRE » VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE D ALLONZIER LA CAILLE, EN APPLICATION DU PLH, **VOTEE A L'UNANIMITE**
3. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « ENTRE DEUX » VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE D ALLONZIER LA CAILLE, EN APPLICATION DU PLH **VOTEE A L'UNANIMITE**
4. CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX CRUSEILLES « LA MOLIERE » CONVENTION AVEC HAUTE-SAVOIE HABITAT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
5. CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX CRUSEILLES « LE SAINT LAURENT » **VOTEE** CONVENTION AVEC HAUTE-SAVOIE HABITAT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
6. CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX CRUSEILLES « LE NATURA » CONVENTION AVEC HAUTE-SAVOIE HABITAT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
Pour ces 5 délibérations, M. le Président rappelle que le conseil communautaire a adopté en 2013 le programme local de l'habitat.
Pour les opérations à Allonzier la Caille, l'aide financière sera versée directement à la commune, pour celles qui ont lieu à Cruseilles, celles-ci seront versées aux organismes d'HLM.
7. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE REVERSEMENT POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES AUX BESOINS DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) COMMUNE D'ANDILLY - SAINT-SYMPHORIEN, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. le Président rappelle au conseil communautaire que la CCPC et la commune d'Andilly ont délibéré en ce début d'année sur une convention de reversement au titre des travaux d'assainissement collectif réalisés par la CCPC dans le périmètre d'application du PUP de Saint-Symphorien. Or, le montant de la participation communale a été exprimé hors taxes alors que celui-ci devait être en toutes taxes.

SCOLAIRE

8. CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET PEDAGOGIQUE INTITULE « EXTENSION DE L'ECOLE DE CRUSEILLES » ENTRE LE CAUE ET LA CCPC, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Bernard Saillant explique que dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire de Cruseilles, le CAUE de Haute-Savoie propose un accompagnement des enseignants et des élèves de l'école de Cruseilles dans leurs projets d'éducation artistique et culturelle, à la découverte et à la compréhension de leur cadre de vie. La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CAUE intervient en accompagnement du projet pédagogique intitulé « l'extension de l'école de Cruseilles » mené par l'équipe enseignante pour trois classes de l'école élémentaire de Cruseilles.

COMMANDE PUBLIQUE

9. MODIFICATION N° 1 PAR AVENANT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A CRUSEILLES - LOT N°16 CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR **VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

Des travaux supplémentaires sont apparus en cours de chantier du gymnase communautaire qui nécessitent la passation d'avenants aux marchés.

PISCINE

10. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU SNACK-BAR DU CENTRE NAUTIQUE BERNARD PELLARIN A CRUSEILLES SAISONS D'ETE 2019-2020-2021 **VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

M. André Vesin rappelle aux membres que la CCPC dispose d'un local snack-bar au sein du centre nautique Bernard Pellarin à Cruseilles ; l'exploitation de celui-ci est confiée à un prestataire privé par le biais d'une convention d'occupation du domaine public qui encadre les modalités d'utilisation. La précédente convention d'une durée de trois ans ayant expiré, il convient d'en conclure une nouvelle pour les saisons estivales de 2019, 2020 et 2021.

Après analyse des offres, il est proposé d'autoriser l'occupation du snack-bar par Mme Jennifer LAREO.

M. Vincent Tissot souligne que des administrés lui ont fait des retours négatifs sur la qualité des services proposés ainsi que sur la propreté des lieux alors que M. André Vesin n'a eu que des compliments sur le site.

SERVICES TECHNIQUES

11. VALIDATION ET ARRÊT DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET, **VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

M. Dominique Batonnet précise qu'il convient de délimiter et d'approuver le zonage de l'assainissement collectif et non collectif pour les eaux usées et eaux pluviales après enquête publique.

Questions diverses

Dates de réunion :

- Réunion le 21 février 2019 à 18h45 au siège de la CCPC : M. le Président précise qu'il s'agit d'une réunion organisée par la CC Fier et Usse, la CC Usse et Rhône et la CCPC ayant pour objet la gestion de la compétence Gemapi. M. Jean-Marc Bouchet, ayant une réunion à la même heure s'interroge sur la finalité de cette rencontre, qui selon lui, ne doit pas aboutir par une décision.
- Le Bureau le 5 mars 2019 à 19 heures à la CCPC dont l'ordre du jour sera le suivant : subventions 2019 aux associations, mode de gestion de la collecte des déchets
- Une Remise des médailles du travail est organisée le mardi 12 mars à 16h45 au siège de la CCPC

- Le conseil communautaire prévu le 19 mars 2019 est annulé en raison d'une réunion organisée au Conseil Départemental au même moment, où tous les maires sont conviés.
- Une Rencontre avec les EPCI et le SILA aura lieu le 4 avril à 18 heures dans les locaux de la CCPC.
- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 9 avril 2019 à 18 heures 30 au siège de la CCPC

M. Joël Louveau précise qu'un mail a été envoyé aux secrétaires de mairie en vue d'organiser une réunion technique avec la Trésorerie de Saint Julien en Genevois (le 2 avril au matin).

M. Xavier Brand prend la parole pour préciser qu'une réunion a été organisée dans l'après-midi entre M. le Président, M. Joël Louveau, M. Denis Duvernay, Mme Christelle Petex et lui-même, Mme Christine Megevand s'étant excusée, pour évoquer les fonds départementaux. Il souligne que le Département peut financer à hauteur de 700 000 € supplémentaires les travaux du gymnase, il est donc demandé aux services de la CCPC de renvoyer le plus rapidement leur demande de subvention.

M. le Président précise qu'il a remercié l'action du département au nom de tous les maires de la CCPC.

M. Xavier Brand interpelle également les services suite à une interrogation de M. Pierre Gal sur la 5^{ème} classe du groupe scolaire VOVRAY LE SAPPEY ; les devis sont toujours en attente. M. Philippe Coquille précise que la CCPC est en attente de devis que le maître d'œuvre a préféré regrouper.

M. le Président précise que la CCPC a confirmé, sans ambiguïté, la mise en œuvre de cette 5^{ème} classe.

M. Bernard Saillant informe que les cartes de transport pour l'année 2019-2020 pourront être demandées entre le 25 juin 2019 et le 19 juillet 2019 sous forme papier et en ligne. Il informe également que l'Education Nationale a informé des prochaines ouvertures et fermetures pour la rentrée prochaine : un retrait à Cruseilles, une attribution à Vovray en Bornes et une pour l'école maternelle d'Allonzier la Caille ; M. Gilles Pecci s'interroge sur le départ ou pas des enfants de Cercier qui sont actuellement à Allonzier la Caille ; aucune information n'est parvenue à la CCPC à ce jour.

M. Gilles Pecci souligne que le Pont de la Caille est éteint depuis la veille.

M. Frank Giboni rappelle que certaines mairies participant au festival des Musiques n'ont pas fait leur retour par rapport à la présentation de leur commune.